

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20260207_70/427
	Du 2 juillet 2026 à 18 heures 30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 20 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 7 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 <u>Objet :</u> Avenant contrat Délégation de service public sous forme de concession de services pour le financement, la conception, la construction, l'entretien - maintenance et l'exploitation d'un crématorium – Ajout parcelle mise à disposition	<p>L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Ruben VANEL ; Philippe LOYAU ; Sophie ESCUDIER ; Valérie MARINARO ; Sophie GIMENO ; Gwendoline PELLISSIER ; Morganne SAUNIER ; Gautier CASES ; Elisabeth CRES ; Florence COMTE</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : Pascal MIARD pouvoir à Marc SERVILE, Antoine GIRON pouvoir à Florence COMTE, Nathalie PERROT pouvoir à Isabelle MAZAY, Patrick ETIENNE pouvoir à Jérôme BALLESTEROS, Pauline DELOFFRE pouvoir à Valérie MARINARO, Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI; Loïc CODOU pouvoir à Elisabeth CRES</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : -</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : -</p>

Monsieur Cyril GUERRE, rapporteur, expose :

Par délibération n°DE20251812_78/686 du 18 décembre 2025 le conseil municipal a approuvé le choix de la Société des Crématoriums de France en qualité de délégataire de service public pour le financement, la conception, la construction, l'entretien - maintenance et l'exploitation d'un crématorium sur le territoire de la Commune de Caveirac et autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes, établi pour une durée de 30 ans.

Conformément aux dispositions contractuelles, la Société du Crématorium de Caveirac s'est substituée à la Société des Crématoriums de France, dans tous ses droits et obligations résultant du contrat de délégation de service public

La Société du Crématorium de Caveirac nous ayant fait part de l'utilité d'intégrer, la parcelle section BC 196, lieu-dit Deveze de Bouzanquet, d'une superficie de 521 m², appartenant à la Commune de Caveirac, dans le périmètre du projet d'implantation du crématorium, il convient de modifier l'annexe 1, du contrat de DSP: Description du terrain mis à disposition par le concédant.

En effet, les phases d'études préalables et d'obtention des autorisations administratives auxquelles le futur crématorium de Caveirac est soumis a mis en évidence une erreur matérielle dans la numérotation des parcelles cadastrales composant le terrain du projet. La parcelle BC196 n'est pas mentionnée à l'article 9.1 du Contrat. Pour autant, les documents de l'appel d'offres indiquaient bien que la Commune de Caveirac mettait quatre parcelles à disposition de la Société du Crématorium de Caveirac (à savoir les parcelles BC196, BB6, BB7 et BB8).

Vu l'annexe 1 : Description du terrain mis à disposition par le concédant du contrat de délégation de service public sous forme de concession de services pour le financement, la conception, la construction, l'entretien - maintenance et l'exploitation d'un crématorium, ci-annexée.

Vu l'avis de la Commission Urbanisme et environnement en date du 22 juin 2026.

Le rapport de Monsieur GUERRE, entendu,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE : la modification de l'annexe 1 : Description du terrain mis à disposition par le concédant, du contrat de délégation de service public sous forme de concession de services pour le financement, la conception, la construction, l'entretien - maintenance et l'exploitation d'un crématorium, ci-annexée, portant sur la régularisation des parcelles affectées au projet de crématorium.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer l'avenant et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac, le 6 juillet 2026

Le Maire
Jean-Luc CHAILLON



La Secrétaire de séance
Odile GIOVANNELLI

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>